

Pour le mépris du travail des PLP : le ruissellement ça marche !

Concernant la gestion des ressources humaines, un récent rapport des inspections générales émet des préconisations qui prétendent améliorer la reconnaissance des parcours des enseignant-es.

Des primes au mérite et des déroulements de carrière à la carte sont préconisés pour les enseignant-es qui s'engagent dans des pratiques dites vertueuses définies ici par un « *investissement dans un travail collectif ou de formation* » : exit donc les personnels qui ne peuvent pas donner plus de temps à leur travail déjà lourd pour des raisons personnelles, charge parentale, maladie, éloignement des lieux de travail etc. Des guides, pour améliorer l'entrée dans le métier, la création de hiérarchies intermédiaires entre la direction et les enseignant-es ou les contractuel-les, une régionalisation des recrutements pour le second degré : telles sont les vieilles recettes du quinquennat Sarkozy recyclées dans ce rapport.

Une fois encore, sous ce ministère, les professeur-es de lycée professionnel, ces fameux « autres enseignant-es » de la campagne télévisuelle du ministre, sont fortement attaqués-es.

Les auteurs du rapport écrivent explicitement que si trois conditions sont respectées, le service des PLP pourrait être « *adapté à une organisation du temps des élèves [de lycée professionnel] qui est fortement annualisée* » précisant que ce n'est pas le cas pour les professeur-es certifié-es car leurs élèves ont un emploi du temps hebdomadaire.

Les trois conditions seraient : la participation des acteurs aux évolutions, leurs capacités à comprendre et à adhérer aux évolutions et enfin, la reconnaissance et la considération accrue pour les chefs d'établissement en tant que premier responsable des ressources humaines.

Le SNUEP-FSU rappelle que l'organisation du temps des élèves reste très majoritairement hebdomadaire. Affirmer le contraire c'est répondre à un objectif d'annualisation du service des professeur-es de lycée professionnel pour qu'ils-elles interviennent auprès des apprenti-es et n'assurent plus le suivi des périodes de formation en milieu professionnel.

Le SNUEP-FSU rappelle solennellement au ministre, comme aux rédacteurs de ce rapport, que le statut des professeur-es de lycée professionnel définit l'organisation de leur service de façon hebdomadaire et qu'avec la profession, nous refuserons fermement et partout cette attaque en règle contre nos statuts.

Le SNUEP-FSU appelle les collègues à dénoncer ses attaques inédites contre les professeur-es de lycée professionnel et la voie professionnelle, dans les conseils d'administration, dans les établissements, dans les AG, dans les mobilisations et dans toutes les instances. Ensemble, stoppons partout cet engrenage infernal. Ensemble, imposons une autre réforme et d'autres mesures où l'intérêt des jeunes et celui des personnels sont au cœur des transformations.

Paris, le 30 janvier 2019